

Saint Paër, le 1 Juin 2017

*Objet : inscriptions au concours des maisons et jardins fleuris*

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le règlement du concours ainsi que votre bulletin d'inscription.

Ce bulletin est à déposer au secrétariat de mairie **avant le 30 Juin 2017**.

## REGLEMENT DU CONCOURS DES JARDINS ET MAISONS FLEURIS

Le concours des maisons et jardins fleuris est ouvert à tous les habitants de Saint-Paër. Comme l'année passée, les membres de la commission ont retenu deux catégories :

- Fenêtres et murs, balcons et terrasses
- Maison avec jardin visible de la rue

**Critères d'appréciation :**

Le concours des maisons fleuries est basé essentiellement sur la qualité du fleurissement (l'harmonie des couleurs et des formes ainsi que la variété des végétaux), de l'originalité et de la créativité de l'aménagement.

Le jury doit prendre en compte l'impression d'ensemble des critères énoncés ci-dessus.

Les dates butoirs étant imposées, aucune inscription ne sera prise en considération après le 30 Juin 2017.

✂-----

### DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES JARDINS ET MAISONS FLEURIS ANNEE 2017

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Date :

Signature

